

2B PERIGORDASSUR

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1119 avenue Simone Veil
24200 SARLAT LA CANEDA
Société en cours de formation**

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 17 MARS 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Benjamin AUSTRUY, demeurant 788 Impasse du Marrou, 46300 ST CLAIR,
Monsieur Brice SEABRA, demeurant 630 route des Taillades, 24370 CALVIAC EN PERIGORD,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2B PERIGORDASSUR au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 1119 avenue Simone Veil, 24200 SARLAT LA CANEDA, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 17 MARS 2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée:

Monsieur Benjamin AUSTRUY,

né le 14 septembre 1992 à GOURDON (46), de nationalité française, demeurant 788 Impasse du Marrou, 46300 ST CLAIR,

et

Monsieur Brice SEABRA

né le 06 février 1993 à SARLAT LA CANEDA (24), de nationalité française, demeurant 630 route des Taillades, 24370 CALVIAC EN PERIGORD,

M. Benjamin AUSTRUY et M. Brice SEABRA disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

M. Benjamin AUSTRUY et M. Brice SEABRA acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent, chacun pour son compte, n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, M. Benjamin AUSTRUY et M. Brice SEABRA aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Benjamin AUSTRUY

Brice SEABRA

